



RÈGLEMENT INTERIEUR

Centre de Danse Olivier TERISSE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1. Le Centre de Danse est un espace non-fumeur.
2. Le Centre de Danse vous offre un espace accueil et détente, nous vous demandons de respecter la propreté de ce lieu et de ne pas déranger les cours dispensés à proximité en étant le plus discret possible.
3. Les adhérents ou les représentants légaux des adhérents mineurs sont responsables de toutes dégradations qu'ils pourraient occasionner dans les locaux du Centre de Danse.
4. Les adhérents et accompagnants doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux (hygiène et toilettes)
5. Il est interdit de boire ou de manger dans les salles de danse ou les vestiaires.
6. Lorsque vous buvez ou mangez dans l'espace d'attente, vous devez débarrasser vos déchets et laisser l'endroit propre.
7. Seuls les parents (et accompagnants) des adhérents des cours d'Éveil et Initiation sont acceptés dans les vestiaires pour aider leurs enfants. Les parents peuvent patienter dans le hall d'accueil.
8. Il est interdit d'utiliser les salles de danse librement, afin d'utiliser une salle, vous devez avoir l'accord de la direction et pourra vous être demandé une participation financière.
9. Le Centre de Danse met à disposition une fontaine à eau dans l'espace détente pour ses adhérents. Par mesure d'hygiène, nous vous demandons d'apporter votre propre gobelet ou de vous procurer un gobelet réutilisable (en vente sur place).
10. Pour la sécurité de chacun, le Centre de Danse est équipé de caméras de surveillance.
11. Merci de ne pas déranger le voisinage en sortant du Centre de Danse.
12. Il est interdit d'entreposer vélo ou trottinette à l'intérieur des locaux
13. La direction décline toute responsabilité en cas d'oubli, d'échange, de perte ou de vol de vos affaires personnelles dans les locaux y compris dans les vestiaires.
14. Un vestiaire mixte est à votre disposition, dans la mesure du possible nous vous demandons de respecter l'intimité des personnes qui peuvent s'y changer. Ce vestiaire peut accueillir vos affaires personnelles, tels que manteaux, vestes, chaussures de ville...afin de ne pas encombrer les salles de danse. Nous vous autorisons à garder avec vous sacs à main, sacoches, objets de valeur, téléphones éteints dans les salles de danse.
15. Le bar, le bureau d'accueil, le bureau de direction et le local technique sont des espaces privés ; il est formellement interdit d'y accéder et de se servir du matériel. Le non-respect de ce paragraphe peut être un motif de renvoi.

COURS

16. Avant de rentrer dans les cours, nous vous demandons de vérifier l'état de propreté de vos chaussures et dans l'idéal d'avoir une paire de chaussures spécifiques pour la pratique de votre discipline.
17. L'accès aux cours de danse est réservé aux adhérents ou aux personnes bénéficiant d'un cours d'essai.
18. Les adhérents sont autorisés à entrer dans les salles de danse pour leur(s) cours uniquement lorsque les professeurs les y invitent.
19. La méthode d'enseignement des danses de couples en cours collectifs nécessite la rotation des partenaires, en intégrant ces cours vous l'acceptez. Toutes fois, avec accord du professeur, il sera possible de ne pas tourner en cas de forces majeurs telles que contagion, maladie ou problème physique.
20. Niveau de cours : pour le bon fonctionnement du cours et de votre apprentissage, le professeur se réserve le droit de vous diriger vers un cours plus adapté à votre niveau.
21. Les chewing-gums sont interdits pendant les cours de danse.
22. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de manger et de boire dans les salles de danse.
23. Dans la mesure du possible, si vous souhaitez arrêter vos cours de danse, nous vous demandons de prévenir afin que nous puissions vous retirer des effectifs.
24. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant les cours, sauf exception si vous êtes en période de garde ou d'astreinte liée à votre activité professionnelle, avec accord du professeur ou de la direction.

25. Il est formellement interdit d'utiliser ou de passer derrière l'espace de sonorisation.
26. Il est formellement interdit de filmer les cours de danse.
27. Pour le respect du bon fonctionnement du cours, vous devez respecter les horaires qui vous sont communiqués au préalable. Au-delà de 10 minutes de retard, vous ne pourrez plus accéder au cours, sauf avec l'accord du professeur pour motif valable.

HYGIÈNE

28. Nous vous demandons d'avoir une hygiène irréprochable afin de respecter les personnes partageant vos cours de danse.
29. Nous vous demandons d'éviter votre présence dans les cours collectifs si vous vous sentez atteint d'une maladie contagieuse afin de respecter la santé de tous.
30. Le Centre de Danse met à disposition pour ses adhérents des moyens de protection afin d'éviter au mieux la propagation des microbes. Merci d'en faire bon usage.
31. Le Centre de Danse met à disposition des sanitaires et une douche, vous devez en respecter l'hygiène et la propreté. Merci de demander l'autorisation pour l'accès à la douche. Les sanitaires ne sont pas des vestiaires, et il est interdit de s'y changer afin de ne pas monopoliser ces lieux.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS ou ACCOMPAGNANTS (Pour les adhérents mineurs inscrits au Centre de Danse)

32. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur du Centre de Danse et s'assurer que les cours ont bien lieu.
33. La direction n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leurs cours, ni à l'extérieur du Centre de Danse à quelque moment que ce soit.
34. Les enfants ne doivent pas quitter le Centre de Danse sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur du Centre de Danse.
35. Pour toute absence, les parents doivent prévenir la Direction ou le professeur dans les meilleurs délais.
36. Les enfants mineurs doivent attendre leurs parents à l'intérieur du Centre de Danse, et en aucun cas à l'extérieur, dans le cas contraire nous déclinons toute responsabilité.
37. Nous vous demandons de déposer vos enfants 10 minutes avant son cours et de venir le récupérer au plus tard 10 minutes après son cours. La direction ne peut être tenue responsable de tout événement survenant en dehors de ces tranches horaires. Les parents ou accompagnants, peuvent attendre leurs enfants dans l'espace détente.
38. Il est formellement interdit, pour les non-adhérents, de rentrer dans les salles de danse sauf avec accord du professeur ou de la direction.

COMPORTEMENT

39. Il est interdit de pénétrer dans le Centre de Danse en état d'ébriété ou sous emprise de produits stupéfiants.
40. La direction se réserve le droit de vous exclure du cours par manque de discipline, de civisme ou de courtoisie auprès des adhérents ou des professeurs.
41. La direction se laisse le droit d'exclure, de renvoyer ou d'attaquer en justice toute personne qui, au sein du Centre de Danse ou sur les réseaux sociaux, porte atteinte à l'image de marque du Centre de Danse par des propos, des tracts, ou autres propagandes de toute nature.
42. Il est formellement interdit de faire du commerce de produits ou de services à des fins personnelles ou professionnelles au sein du Centre de Danse.

COMMUNICATION

43. Pour tout renseignement ou demande, il convient de prendre un rendez-vous soit avec le professeur soit avec la direction.
44. La direction en dehors des heures de cours. Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous soit par mail contact@danse-terisse.com soit à l'accueil du Centre de Danse.

La direction se réserve le droit d'exclure ou de renvoyer toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.